



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2025

PROCES-VERBAL DE REUNION

Conseillers en exercice 14 Conseillers présents 12 Quorum 8	L'an deux mil vingt-cinq, le neuf octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.
Affiché le :20/11/2025	

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Aurore BIBRON, Annabelle FOUQUET (partie à 21h30), Marie-Claude PIERRE et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Damien COUILLEAUX, Stéphane MANCEAU, Loïc JORRE et Daniel GÉRAULT.

Absents excusés : Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND donnant pouvoir de vote Aurore BIBRON,

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

1. Approbation procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2025
2. Validation ajout de sujets à l'ordre du jour
3. Salle polyvalente : demande de subventions
4. Autorisation d'implantation d'une boxe médicale sur le territoire communal
5. DPU : 16 Lotissement de la Ceriselaie
6. Budget commune : décision modificative
7. ALSH : tarifs sortie cinéma
8. Salle polyvalente :
 - Travaux supplémentaires
 - Acquisition de matériels
 - Refacturation des frais d'électricité aux entreprises intervenantes
 - Refacturation d'une table au comité des fêtes.
9. Questions diverses

1. Approbation procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2025.

2. Validation ajout de sujets à l'ordre du jour

Mickaël DELAHAYE, Maire, demande au conseil municipal s'il est favorable à l'ajout des sujets suivants :

- Demande de versement des fonds de concours de Mayenne Communauté (thématiques et classiques)
- Demande de contrat territoire avec bonus bas carbone 2023/2025 et versement de fonds
- Demandes de remboursement des frais d'électricité auprès des entreprises intervenantes sur le chantier de la création de salle polyvalente
- Autorisation d'implantation d'une « Box Médicale » sur le territoire communal et ses engagements
- Droit de préemption urbain : 16 Lotissement de la Ceriselaie

Les membres du conseil sont favorables à l'ajout des sujets à l'ordre du jour.

3. Demande de subventions

- **Demande de versement des fonds de concours de Mayenne Communauté (thématique et classique)**

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, autorise le Maire à demander à Mayenne Communauté le versement du fond de concours classique d'un montant de 96 968€ et de 50 000 € pour le fond de concours thématique en lien avec le projet de construction de la salle polyvalente.

- **Demande de contrat de territoire avec bonus bas carbone 2023/2025 et versement de fonds**

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, autorise le maire à demander l'attribution et le versement de fonds du contrat de territoire départemental volet communal avec le bonus bas carbone à hauteur de 23 202€ en lien avec le projet de salle polyvalente.

4. Box médicale : Délibération autorisant l'implantation sur la commune de Commer

Après avoir rappelé que la santé est une mission d'Etat, Monsieur le Maire, souligne la pénurie de médecins généralistes, dont la moitié a plus de 60 ans, ce qui rend l'accès aux soins de plus en plus difficile.

L'émergence du cabinet médical autonome breveté, équipé d'une borne de télé-médecine avec des dispositifs connectés est une solution intéressante pour répondre au besoin. Conçue pour répondre aux besoins de consultation immédiate ou quasi immédiate et dotée de matériel médical (tensiomètre, otoscope, thermomètre...), cette « Box Médicale » est reliée à un réseau de médecins généralistes pour les consultations médicales classiques avec une possibilité selon l'opérateur de rendez-vous avec des spécialistes.

La commune de Commer, pour ce projet, a été proposée afin d'être candidate pour la mise à disposition d'une « boxe médicale » dans le cadre du programme d'innovation France 2030.

Pour la réalisation de ce programme, la commune de Commer s'engagera à mettre à disposition un lieu d'implantation, d'effectuer les travaux de nivellement avec dalle intégrant l'accès PMR et une arrivée électrique pour la pose de la « Boxe Médicale ». La commune s'engagera également à prendre en charge le transport (au prix forfaitaire de 1 000 euros H.T), les consommations électriques, internet et un ménage

Tarifs proposés :

Proposition de Tarif	Commune	HC
Sortie Cinéma	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE
QF <700	1,00 €	3,00 €
QF 700 à 999	1,50 €	3,50 €
QF de 1000 à 1149	2,00 €	4,00 €
QF de 1150 à 1299	2,50 €	4,50 €
QF de 1300 à 1449	3,00 €	5,00 €
QF de 1450 à 1599	3,50 €	5,50 €
QF de 1600 à 1750	4,00 €	6,00 €
QF <1750	4,50 €	6,50 €

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide les tarifs proposés ci-dessus pour la sortie cinéma du centre de loisirs au Vox à Mayenne programmée le 31 octobre 2025.

8. Salle polyvalente

▪ Travaux supplémentaires

Mickaël DELAHAYE, Maire, présente au conseil municipal le devis de la société SMEC pour la modification des commandes d'éclairage dans la cuisine et le remplacement ou modification des projecteurs extérieures d'un montant total de 1 234,14€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le premier point du devis « modification des commandes d'éclairage dans la cuisine » de la société SMEC d'un montant de 439,02€ HT. Le conseil municipal se rapprochera de l'architecte pour vérifier cependant qu'il ne s'agit pas d'un défaut de conception.

La seconde partie du devis relative aux modifications d'éclairage extérieur sera revue avec l'entreprise ou un autre fournisseur.

▪ Acquisition de matériels

Mickaël DELAHAYE, Maire, présente au conseil municipal le devis de fourniture de la société TEREVA pour l'achat de sèche-mains électriques à installer dans les toilettes de la salle polyvalente.

Une autre demande de devis sera réalisée avec une prestation de pose incluse.

▪ Refacturation des frais d'électricité aux entreprises intervenantes

Mickaël DELAHAYE, maire, informe le Conseil municipal que Laval Mayenne Aménagement suggère à la municipalité de procéder à la refacturation des frais d'électricité aux entreprises étant intervenues sur le chantier de construction de la salle polyvalente pour un coût total de 1 145,52€ TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la refacturation des frais d'électricité aux entreprises d'un montant global de 1 145,52€ TTC intervenues sur le chantier de la salle polyvalente et selon le tableau d'affectation produit par LAVAL MAYENNE AMENAGEMENT.

quotidien en semaine pendant 4 ans. Le lieu d'implantation étant fixé sur le parking de l'école Rue des Tisserands.

Par la suite une convention d'utilisation sera proposée aux communes voisines pour alléger les frais de fonctionnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le projet en lien avec la Box Médicale et toutes les conditions associées (abonnement satellitaire, ménage du local quotidien, création de rampe et transport) et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document en lien avec ce projet.

5. DPU : 16 lotissement de la Ceriselaie

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'ils doivent se prononcer sur un droit de préemption urbain pour un bien sis 16 Lotissement de la Ceriselaie.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité et à main levée, de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain de la commune pour ce bien.

6. Budget commune : décision modificative

Mickaël DELAHAYE, Maire, informe le conseil municipal des modifications budgétaires à apporter au budget de la commune.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
65315	Formation élus	500,00 €	
65313	Cotisation retraite élus	- 500,00 €	
6817	Dotations aux provisions et dépréciations cpte t	2 000,00 €	
741121	Dotation de solidarité rurale		2 000,00
DM N° 1		2 000,00 €	2 000,00 €
Pour mémoire BP 2025 Fonctionnement		1 480 565,20 €	1 480 565,20 €
pour mémoire DM N° 1		2 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL section fonctionnement après DM N°1		1 482 565,20 €	1 482 565,20 €
SECTION INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
DM N° 2		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire BP 2025 Investissement		2 141 403,81 €	2 141 403,81 €

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la décision modificative du budget commune sur l'exercice 2025.

7. ALSH : Tarifs sortie cinéma

Aurore BIBRON, adjointe au Maire et déléguée au service jeunesse, présente au conseil municipal les tarifs du centre de loisirs pour la sortie cinéma qui aura lieu le vendredi 31 octobre 2025 au Vox à Mayenne pour la tranche d'âge allant de 3 à 11 ans. Le nombre de place disponible est de 30.

▪ Refacturation d'une table au comité des fêtes.

Mickaël DELAHAYE, Maire, informe le conseil municipal que le comité des fêtes a malencontreusement détérioré une table lors de sa manifestation et que l'association souhaite rembourser le coût de cette table et la conserver.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la refacturation de la table au Comité des Fêtes de Commer pour un montant de 67€ TTC.

9. Questions diverses

▪ ***PSC mutuelle santé cotisation communale***

Mickaël DELAHAYE, Maire, informe le conseil municipal qu'au 1^{er} janvier 2026 les collectivités devront participer pour une mutuelle santé avec un forfait de 15€ minimum par agent et par mois si le contrat de mutuelle dont les agents disposent est labellisé.

Une information préalable auprès des agents devra être réalisée pour vérifier la labellisation de leur contrat actuel et/ou d'un nouveau contrat à souscrire.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la participation de 15€ par agent et par mois pour la mutuelle des agents qui disposent d'un contrat labellisé.

▪ ***Délibération projet « centre bourg »***

Suite à l'étude en cours de rénovation et création de 3 logements en centre bourg aux 2, 4 et 6 rue des tisserands, il est demandé de revalider les plans proposés et présentés il y a quelques mois afin de pouvoir solliciter des subventions au titre du contrat de territoire départemental volet habitat. Le coût global du projet est estimé à 237 239,40€ ttc auquel s'ajoute 21 114,30€ ttc de maîtrise d'œuvre hors missions SPS, bureau de contrôle, étude géotechnique, étude thermique et assurance dommage ouvrage.

Le calendrier prévisionnel du projet pourrait s'établir entre un début de chantier au second semestre 2026 et une mise en service fin d'année 2027.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, revalide le projet de réaménagement de « centre bourg » pour la partie habitat estimée à 237 239,40€ ttc auquel s'ajoute 21 114,30€ ttc de maîtrise d'œuvre hors missions SPS, bureau de contrôle, étude géotechnique, étude thermique et assurance dommage ouvrage et autorise le Maire à solliciter toutes subventions relatives à ce projet et notamment le contrat de territoire départemental volet habitat. Le calendrier prévisionnel du projet pourrait s'établir entre un début au second semestre 2026 et une mise en service fin d'année 2027.

▪ ***Salle polyvalente***

Mickaël DELAHAYE, Maire, propose au conseil municipal d'appliquer un tarif de 80€ de l'heure pour toutes prestations de ménage à réaliser suite à un état des lieux sortant non conforme et non corrigé par l'usager et d'intégrer cette disposition au contrat de location de la salle polyvalente. La question d'un usage Wifi usager est aussi posée.

Après avoir délibéré à main levée, le conseil municipal valide à l'unanimité l'application d'un tarif de 80€ de l'heure pour toutes prestations de ménage à réaliser à la suite d'un état des lieux non conforme et auquel le locataire n'aura pas remédié, et, l'intégration de ce tarif dans le contrat de location.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, ne valide pas le fait de mettre en place le partage de connexion WIFI de la box pour des raisons de sécurité et de responsabilité des usages.

▪ ***Restaurant scolaire : tarif supplémentaire pour les enfants non-inscrits à la cantine sur le portail famille***

Aurore BIBRON, adjointe au maire et déléguée au service jeunesse, après avoir échangé avec la responsable directrice du service jeunesse, informe le conseil municipal que certains parents n'inscrivent pas leur enfant à la cantine en temps et en heure sur le portail famille, et, ce de manière récurrente avec pour conséquence une désorganisation du service et des commandes de denrées. Il est donc proposé de mettre en place une tarification en supplément du tarif repas scolaire existant pour ses enfants non-inscrits et par repas.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le fait d'appliquer l'application d'une tarification supplémentaire de 2€ par repas et par enfant pour non-inscription préalable à la cantine. Cette tarification supplémentaire sera appliquée à partir du 1^{er} novembre 2025.

▪ ***Le Lieu***

Suite à la mise en pose du « Lieu » fin septembre plusieurs questions se posent quant à la continuité de certaines activités.

Aussi, à la suite de différents échanges, il est convenu les dispositions suivantes :

- Un planning d'occupation devra être géré directement par le monde associatif et une association porteuse de cette gestion (cela reste à définir entre les associations utilisatrices)
- La gestion du chauffage devra être organisée par chaque association lors de son utilisation (allumage un peu avant l'activité et la fermeture en fin d'activité) ainsi que le ménage à la suite de l'occupation du lieu.

La municipalité restera à l'écoute des nouveaux projets et idées qui pourraient être portés et transmis directement en mairie par courrier ou courriel avec une présentation du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Vu, la secrétaire de séance,
Aline LEBRETON



Vu, le Maire,
Mickaël DELAHAYE

